



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 83250

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la mise en oeuvre des mesures consacrées à La Réunion, décidées à l'occasion du CIOM du 04 novembre 2009. Afin d'améliorer le dialogue social et de moderniser la formation professionnelle à La Réunion, il a été décidé que le Gouvernement saisisrait les partenaires sociaux d'une demande « de modifications qui conduiront à faire primer les dispositions des accords qui seraient signés localement sur les accords nationaux » sous certaines conditions. Plus de 6 mois après la publication de ces conclusions, il souhaite donc qu'il lui indique quelles mesures concrètes ont été prises pour mettre en oeuvre cette décision.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83250

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7518

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)